



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Maroc

Question écrite n° 105552

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessaire sécurisation des investissements immobiliers de ses compatriotes au Maroc. En effet, le gouvernement marocain a pris l'initiative nationale de favoriser, en grande ampleur, les acquisitions d'appartements ou de propriétés par des ressortissants français, notamment retraités, dans des opérations de promotions immobilières importantes sur le sol marocain. Ces opérations se réalisent désormais à grande échelle, avec une intense proportion, par salons de présentation ou par mailings ciblés auprès notamment de retraités à hauts revenus ou à fort pouvoir d'achat. Ces nouveaux acquéreurs au Maroc semblent être de plus en plus nombreux à réaliser de tels investissements, attirés notamment par les prix très intéressants de ces placements immobiliers au Maroc. Toutefois, ces acquisitions dans un pays étranger mériteraient une meilleure protection par une réelle sécurisation financière, par une garantie à long terme du royaume marocain. Cette garantie serait de nature à rassurer les investisseurs et à permettre un développement accru de ces produits d'investissements dans la conjoncture politique actuelle dans le Maghreb. Le gouvernement français se devrait de porter une attention particulière à ce dossier, pour obtenir des autorités marocaines cette meilleure sécurité de ce type nouveau d'investissement à l'étranger. Il lui demande de bien vouloir préciser sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105552

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10223